

# Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)

## Le métier A.E.S.

*« L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.*

*Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.*

*Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.*

*Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social. »*

## Les fonctions de l'A.E.S :

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés
- Etablir une relation attentive de proximité en fonction des capacités et des potentialités de la personne
- Soutenir et favoriser la communication et l'expression de la personne
- Participer à son bien-être physique et psychologique
- Contribuer à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social
- Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la continuité de l'accompagnement
- Evaluer et réajuster régulièrement son intervention en fonction de l'évolution de la personne

Selon son contexte d'intervention, l'A.E.S intervient au sein d'une équipe pluri professionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement en lien avec les familles et les aidants.

Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement, le diplôme se compose d'un socle commun et de trois spécialités :

La formation théorique et pratique se décompose en quatre Domaines de Formation (D.F.) :

		SOCLE	SPECIALITE
DF1	Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	126 h	14 h
DF2	Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité	98 h	63 h
DF3	Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	63 h	28 h
DF4	Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne	70 h	42 h

**Pour un parcours complet**, la formation pratique de 840 heures (24 semaines) est répartie sur deux ou trois stages dont un au moins de 245 heures (7 semaines) couvrant les 4 DF en lien avec la spécialité choisie.

**Pour un parcours partiel**, la durée de la formation pratique varie proportionnellement au nombre de domaines de compétences à valider.

Les candidats en parcours de formation continue tout au long de la vie et **en situation d'emploi** d'accompagnant sur la spécialité préparée, effectuent une période de formation pratique d'au moins 140 heures et portant sur l'ensemble des compétences à valider par le candidat

**Pour un parcours certificats de spécialité** : Les candidats ayant déjà acquis une spécialité (par dispense, comme par exemple les titulaires des diplômes AMP et/ou AVS) ou ayant validé le D.E.A.E.S avec une spécialité de leur choix, peuvent décider d'entreprendre une formation sur une autre spécialité. Dans ce cas, ils n'ont à effectuer que les heures rattachées à la spécialité et sont dispensés des enseignements du socle commun sous réserve de la validation des instances pédagogiques du CEFI.



## Certification

L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires est effectuée tout au long de leur parcours de formation par le centre de formation. Chaque domaine doit être validé séparément.

Domaines de compétences	Types d'épreuve de certification	Validation
DC1 Socle + spécialité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 épreuve écrite de fin de formation</li> <li>Note de réflexion de 2 heures sur le positionnement professionnel organisée par la DRJSCS</li> <li>+ contrôle continu organisé par le centre de formation</li> <li>- 1 évaluation de stage</li> <li>Note de pratique professionnel = moyenne de toutes les notes de stage sur ce DC</li> </ul>	<p>Validation du DC</p> <p>Moyenne des 2 notes si supérieures ou égales à 10</p>
DC2 Socle + spécialité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 évaluation d'un dossier de pratique professionnelle de 5 à 8 pages réalisé à partir d'un des stages en lien avec la spécialité choisie</li> <li>- 1 soutenance orale de 30 mn à partir du dossier de pratique professionnel</li> <li>- 1 évaluation de stage = moyenne de toutes les notes de stage sur ce DC</li> </ul>	<p>Validation du DC</p> <p>Moyenne de toutes les notes si supérieures ou égales à 10</p>
DC3 Socle + spécialité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 soutenance orale de 30 mn à partir d'une étude de situation vécue en stage ou sur le lieu professionnel en lien avec la spécialité choisie. Cette soutenance repose sur la présentation d'un écrit de 2/3 pages et d'un échange avec le jury</li> <li>- 1 évaluation de stage = moyenne de toutes les notes de stage sur ce DC</li> </ul>	<p>Validation du DC</p> <p>Moyenne de toutes les notes si supérieures ou égales à 10</p>
DC4 Socle + spécialité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 exposé d'un projet avec des modalités d'expression libre ( le projet support de l'exposé est élaboré individuellement ou collectivement)</li> <li>- 1 évaluation de stage = moyenne de toutes les notes de stage sur ce DC</li> </ul>	<p>Validation du DC</p> <p>Moyenne de toutes les notes si supérieures ou égales à 10</p>

Chaque domaine de certification doit être validé de manière séparée. Un domaine de formation est validé lorsque le candidat obtient une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 pour ce domaine

## Accès à la formation

Aucun niveau de qualification n'est demandé pour l'entrée en formation d'AES. Cependant, ce métier demande un réel intérêt pour l'accompagnement des personnes en situation de dépendance et de vulnérabilité.

Les candidats doivent satisfaire aux épreuves d'admission qui sont composées :

- **D'une épreuve écrite d'admissibilité** : questionnaire d'actualité d'1h30 comportant dix questions.
- **D'une épreuve orale d'admission** comprenant un entretien (30 minutes) avec un jury constitué d'un formateur et d'un professionnel, à partir d'un document préalablement renseigné par le candidat avant l'épreuve ou lors de son inscription. Cette épreuve porte sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale

## Durée de formation :

- Formation initiale : 11 mois
- Formation continue : en cours d'emploi : 18 mois
- Formation post VAE : en fonction des DF à passer

## INSCRIPTIONS

Clôture des inscriptions : novembre 2017

## CALENDRIER SELECTIONS

Epreuve écrite : novembre décembre 2017

Epreuve orale : novembre décembre 2017

**Rentrée de formation initiale** : 18/12/2017

**Rentrée de formation continue** : 18/12/2017

## Contacts

Vincent SIVALY, [sivaly.v@cefi-formation.fr](mailto:sivaly.v@cefi-formation.fr), 06 75 57 15 48

Habiba Gassa, [gassa.h@cefi-formation.fr](mailto:gassa.h@cefi-formation.fr), 07 82 01 26 07

